



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► Melesse (35)

# Melib, les vélos en libre-service issus des déchetteries

La commune met gratuitement à disposition de ses habitants des vélos en libre-service, récupérés dans les déchetteries et retapés par l'association Transport Mobilités. L'objectif est d'encourager les déplacements en vélo au profit de la voiture, en toute simplicité et en confiance.

**M**elesse, avec ses commerces, ses services, sa vie associative dynamique, est une commune d'Ille et Vilaine de 6 350 habitants où il fait bon vivre. Située à 12 kms au nord de Rennes, elle fait partie de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA). Par sa proximité géographique avec la métropole rennaise, Melesse a connu, ces dernières années, une forte évolution démographique. Elle s'est accompagnée, logiquement, par une croissance des déplacements. Effectués très majoritairement en voiture, ces derniers entraînent toutes les conséquences que l'on connaît aujourd'hui : congestion aux entrées de ville, pollution de l'air, coûts de déplacements élevés pour les ménages. L'adoption de solutions alternatives s'impose dans l'esprit des élus.

### ↗ Dans les pas du territoire intercommunal engagé sur la mobilité durable

La politique de mobilité durable est déjà bien ancrée sur la CCVIA. De nombreuses actions sont en place depuis 10 ans. Le schéma de déplacement intègre un volet sur les modes doux. Il s'accompagne des aménagements et des services nécessaires à la pratique du vélo. La commune de Melesse lui emboîte le pas et s'engage à son échelle. L'objectif est d'encourager les habitants à se mettre en selle pour les courts déplacements du quotidien, ou pour une balade. Le



Station Melib près de la place de l'église

Melib, dispositif des vélos en libre-service est inauguré le 22 septembre 2018.

### ↗ Collectivité et association main dans la main

Depuis quelques années, la mairie met à disposition de l'association Transport Mobilités un local servant d'atelier de réparation et de stockage de vélos récupérés dans les déchetteries. L'idée du Melib vient du maire de Melesse, Claude Jaouen, d'utiliser une partie de ces vélos pour les mettre à disposition des habitants. Ce projet a immédiatement séduit les bénévoles de Transport Mobilités, qui se portent volontaires pour participer à l'aventure, en mettant leur temps et leur compétence au service du dispositif pour assurer la mise en place, le suivi et la maintenance.

### Transport Mobilités



Créée en 1988 par les usagers du car Dingé-Rennes, l'association a aujourd'hui pour objet la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture «solo». La joyeuse équipe est installée rue de la Côte rouge, où elle stocke et répare toute sorte de vélos récupérés en déchetterie. Une partie est réservée au Melib, une autre à la vente pour les particuliers à un prix très modique : 5€ le vélo enfant, 10€ le vélo adulte, moyennant une adhésion de 5€. L'association fait don des vélos à ceux qui ont peu de moyens. ■

## ➤ Économie circulaire et mobilité durable

Pour constituer la réserve de vélos, la commune de Melesse et Transport Mobilités ont signé une convention avec le SMICTOM des Forêts, regroupant 4 déchetteries. Dans les faits, 2 déchetteries suffisent à alimenter la réserve. «Chaque année, on récupère environ 300 vélos. Parfois, les vélos sont quasiment neufs, nous n'avons rien à faire dessus,» explique Thierry Robert, Président de Transport Mobilités. Les vélos en mauvais état sont désossés pour récupérer les pièces. Les bénévoles recourent aussi à des pièces neuves (surtout pour les éléments de sécurité) qu'ils achètent auprès des marchands de vélo des alentours. In fine, une centaine de vélos reprend vie chaque année. Une vingtaine de bicyclettes est utilisée pour le Melib, reconnaissables à leur bande orange sur le cadre. Elles deviennent propriété de la commune qui les assure. L'entretien est géré par l'association.

## ➤ Simplicité, gratuité et confiance

L'autre originalité du dispositif est son fonctionnement. La personne qui a besoin d'un vélo se rend à une station, l'emprunte, l'utilise et doit le ramener à une station, sans aucune formalité, et en toute

“ Le Melib est une alliance de mobilité durable et de réemploi. C'est aussi un projet humain, qu'on veut rendre accessible à tous et simplement



Patrice Dumas, adjoint au maire

gratuité. «Les vélos ne sont pas attachés. On mise sur la confiance», précise Patrice Dumas, adjoint au maire et chargé de suivre le projet. Le service démarre avec succès, la dizaine de vélos circulent chaque jour au bénéfice de nombreuses personnes. Malheureusement, le service doit être interrompu au bout de 2 mois, à cause de la disparition progressive des bicyclettes.

Certaines sont conservées chez les particuliers, d'autres parties pour de longs déplacements. «Tout le monde n'avait pas compris que les vélos devaient revenir », plaisante M. Dumas.

Cette situation conduit la municipalité à modifier le dispositif, sans le remettre en cause. « Le nouveau système est toujours gratuit et basé sur la confiance », explique l'élu. «La nouveauté est que les vélos sont dotés d'un antivol avec une clé unique, qui permettra d'ouvrir tous les cadenas. Pour obtenir la clé gratuitement, il suffit de s'inscrire à la mairie et



Exemple de chaussée à circulation douce

de signer la charte d'utilisation qui engage l'utilisateur sur ses droits et ses devoirs». Transport Mobilités continue à gérer la vingtaine de vélos.

## ➤ Équipement et aménagement au service du vélo

Melesse s'est par ailleurs employé à réunir les conditions favorables à la pratique du vélo. Cinq stations sont installées à des points stratégiques de la commune : près des lotissements, des logements collectifs, et des arrêts de bus. Elles sont aménagées d'un abri, auquel s'ajoute la signalétique. Au total, la commune a investi 2 000 €. Une pompe à vélo, prototype réalisé spécialement par Stronglight et offerte gracieusement à la commune, est en libre utilisation à proximité de la place de l'Église.

Sur l'agglomération, la règle générale est une vitesse limitée à 30 km/h, avec uniquement quelques axes principaux à 50 et le centre-ville en zone de partage à 20 km/h. Au sud de la commune, une chaussée à voie centrale banalisée (ou chaucidou) est aménagée pour permettre la circulation des voitures tout en donnant la priorité aux cyclistes.

« Nous espérons que les Melessiens seront de plus en plus nombreux à enfourcher leurs bicyclettes, que ce soit pour aller au travail, en course ou pour une balade » conclut Patrice Dumas. ■



Local de stockage et de réparation de l'association Transport Mobilités

## CONTACT :

Monsieur Patrice Dumas / Tél. mairie : 02 99 13 26 26 / e-mail : mairie@melesse.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :



Fiche projet • Octobre 2019



www.bruded.fr / 2